CDEN du 8 février 2017

Rentrée dans le premier degré

Quelques chiffres :

- Les effectifs de notre département sont de 11186 élèves scolarisés. On note une baisse de 100 élèves par rapport à la rentrée 2016.
- Le taux de scolarisation des moins de 3 ans est de 9% (7 postes dédiés au total dans les Hautes-Alpes).
- La dotation rectorale est de +2 postes pour cette année pour les Hautes-Alpes.

Le DASEN rappelle, que celle-ci est calculée en fonction :

- Des contraintes structurelles (taille des écoles)
- Des difficultés scolaires et sociales
- Des contraintes territoriales (ruralité, altitude…)
- L'effectif total des personnels du premier degré sera de 744.5 emplois pour l'année 2017-2018.
- Le P/E (nombre de postes pour 100 élèves) de notre département sera de 6.41 à la rentrée prochaine, le plus élevé de l'académie, et bien au-dessus du P/E national, qui est de 5.32.

La FSU souligne le fait que si ce P/E est plutôt favorable, c'est bien parce que notre département nécessite une attention particulière du fait de sa ruralité et de ses contraintes propres.

Le Projet de carte scolaire (principales mesures)

Retraits d'emplois :

- Fermeture d'une classe à Gap Porte-Colombe, Gap Le Rochasson (qui devient donc une école à une classe), Gap La Pépinière, Jarjayes, Guillestre élémentaire.

Le représentant de la FCPE donne lecture d'une motion-pétition à l'initiative des parents d'élèves de l'école du Rochasson visant à dénoncer la fermeture probable de l'école dans un futur proche.

LE DASEN répond que cette fermeture est dictée par une baisse des effectifs (42 élèves inscrits cette année, 26 prévus l'année prochaine)

- Un poste de directeur du CMPP est supprimé : il n'y a donc plus d'enseignant dans cette structure. Le représentant des PEP précise, que les prises en charge d'élèves vont être mises à mal s'il n'y a plus de concertation possible entre pairs (CMPP/enseignants). Il souhaite le

retour d'un poste d'enseignant spécialisé dans la structure CMPP, qui ne soit pas forcément directeur.

- Les 3 postes d'EMALA que compte notre département sont supprimés. Selon l'administration, ces postes créés en 1985 dans notre département et dont la vocation était de proposer documents et matériel, de rompre l'isolement des petites écoles rurales et de montagne et n'ont plus lieu d'être. Leurs missions doivent évoluer.
  A la fois animateur et conseiller, l'enseignant EMALA a un rôle essentiel de liaison et de coordination entre les différentes écoles du secteur sur lequel il est affecté.
  Un des trois enseignants concernés part à la retraite, un autre était affecté à titre provisoire, le Conseil Départemental ne finançant plus les véhicules, l'occasion était trop belle…
  En réponse à nos protestations, le Secrétaire Général indique que deux de ces postes seraient remplacés par deux postes d'ERIP, dont un avec des missions d'animateur de réseau.

Implantation d'emplois :

- Une classe sera ouverte dans les écoles de Tallard, Aiguilles, Montmaur, Briançon Joseph Chabas et la Bâtie-Neuve (confirmation de l'ouverture de la rentrée 2016).
- Pas de création de poste « Plus de Maîtres Que de Classes » cette année, celui de Briançon Forville est même supprimé avec le départ à la retraite de l'enseignant qui l'occupe, faute de volontaire dans l'école. Les autres écoles qui avaient déposé un projet de PDMQDC ont reçu une fin de non recevoir.
- Pas de création non plus de poste « accueil des moins de trois ans », excepté un mi-temps à l'Argentière qui vient compléter le poste à 50% existant.
- Une dotation complémentaire de 5 postes intervient au titre de la ruralité (cf : la convention du même nom signée en novembre dernier entre l'Etat, le département et l'Association des Maires de France. Aucune annonce officielle n'a été faite a ce sujet, pourtant le DASEN informe les membres du CDEN des priorités qui présideront à l'utilisation de ces moyens :

- Une ouverture de classe à Châteauroux-les-Alpes
- Un moyen supplémentaire, « engagement provisoire saisonnier » accordé de novembre à avril à l'école de Vars,
- Une « attention particulière » à l'école du Rochasson
- Un emploi serait lui affecté « à un travail de coordination avec les parcs des Ecrins, des Baronnies et du Queyras, dans le cadre d'un futur conventionnement. Il n'y aurait donc pas d'abandon de l'école rurale ».
  La FSU 05 dénonce le fait que des postes devant élèves disparaissent et que ce poste en lien avec les Parcs n'ait pas de mission clairement établie pour l'instant. Nous ne pouvons nous empêcher de signaler le paradoxe de cette création et de la disparition de l'EMALA ou du poste au CMPP.
- Le reste des moyens serait affecté à des missions de remplacement.

Fusions d'écoles :

Deux écoles sont concernées : Gap Puymaure élémentaire et maternelle fusionnent, ainsi que Embrun Pasteur et Embrun La Farandole.
La FSU dénonce une fois de plus le manque de concertation qui a présidé à ces fusions, de manière unilatérale. Le Secrétaire Général indique que ces fusions ont été menées « en concertation avec les

équipes », plusieurs membres des équipes en question et présentes au CDEN s'inscrivent en faux et assurent qu'ils n'ont pas été consultés*. En ce qui concerne les écoles d'Embrun, plusieurs organisations syndicales dont la FSU05 dénoncent le non-sens de la fusion de ces deux écoles séparées par une route nationale. Là encore, l'administration reconnaît avoir profité du départ à la retraite d'un des deux directeurs.*

Ce projet est soumis au vote pour avis consultatif :

CONTRE : 12 voix ABSTENTIONS : 4 voix POUR : 1 voix (UNSA)

Remarques :

La FSU, SUD Education, le SGEN-CFDT, la FCPE souhaitent revenir sur la Convention ruralité signée pour 3 ans et trouvent dommageable le fait que ni les représentants des personnels, ni les parents d'élèves n'aient été associés à la réflexion. Cet engagement a été signé en catimini, il a fallu deux mois pour que les organisations syndicales et fédérations de parents d'élèves soient destinataires du texte. Cette façon de procéder est pour le moins choquante.

Le DASEN précise, qu'un comité de suivi de la convention se réunira « en tant que de besoin » et au moins une fois la dernière année de la convention.

Là encore, seules les parties signataires seront conviées.

Une représentante de la FSU 05 ajoute, que le dialogue social implique que tous les partenaires se mettent autour d'une table.

Elle soulève également le sujet de l'implantation d'une ULIS au sein du collège centre à Gap. Cet établissement n'est pas aux normes et nécessite d'importants travaux (pas de loge, pas de local pour l'infirmière scolaire…), notamment en lien avec l'accessibilité. Il n'apparaît pas comme un choix très judicieux pour l'instant pour l'implantation d'une ULIS.

La FSU 05 interroge l'élue du Conseil Départemental chargée de l'Education à propos de ces travaux. Celle-ci répond qu'elle n'est pas informée de l'implantation d'une ULIS au Collège Centre.

La FSU demande donc des explications à l'IEN-ASH, celle-ci ne répond pas.

Voilà donc comment se passe la concertation dans notre département.